

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le mardi 1^{er} octobre 2019, à 17 h 30, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère poste 1
Danielle Caron	Conseillère poste 3
Jacques de Foy	Conseiller poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller poste 5

Est absent le conseiller Pierre Métras, conseiller poste 2.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

314-10-2019 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ouvrir la séance à 17 h 30.

ADOPTÉE

315-10-2019 AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

Monsieur Pierre Métras est absent du territoire.

ADOPTÉE

316-10--2019 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 1^{er} OCTOBRE 2019 – 17 H 30

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Offre d'emploi – inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur
5. Engagement d'un chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel
6. Fin de la période d'essai de l'employé numéro 24 au poste de journalier saisonnier (15 octobre 2019)
7. Reconnaissance de l'organisme Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec
8. Période de questions
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE

317-10-2019 **OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI
INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que les hommes).

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'une personne chevronnée et dynamique afin de pourvoir le poste d'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur.

SOMMAIRE DU POSTE

Avec la collaboration et sous l'autorité de la direction générale, le titulaire du poste sera responsable de la voirie, des infrastructures municipales et des travaux publics. Il agira aussi à titre de chauffeur-opérateur.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Inspecteur des travaux publics

- Établir le calendrier des travaux et voir à l'exécution de ces derniers;
- Coordonner, organiser, planifier, diriger, contrôler les activités et les ressources reliées à l'entretien régulier et préventif des bâtiments, de la machinerie et matériel roulants, des infrastructures, des parcs municipaux, du réseau routier, dans le cadre des orientations et des objectifs prévus par la municipalité;
- Coordonner et exécuter avec l'équipe de travail les opérations reliées au déneigement;
- Encadrer, superviser et coordonner le personnel, les entrepreneurs, les professionnels concernant son service;
- Répondre aux demandes des citoyens en rapport avec son département, effectuer un suivi des plaintes et requêtes et soumettre ses recommandations à son supérieur;
- Voir à la gestion des équipements municipaux (matériels roulants et autres);
- Préparer, gérer et contrôler le budget et les approvisionnements de son service;
- Préparer ou s'assurer de la préparation des estimations, plans et devis, cahier de charges, appel d'offres et demande de soumission, contrat et ententes;
- Informer régulièrement la direction générale du déroulement des activités terrain (réalisations, échéanciers, budget, imprévus, changements, risques, etc.);
- Préparer tout rapport ou document administratif requis périodiquement par la direction générale;
- Assurer l'application stricte des normes et procédures en matière de santé et de sécurité au travail;
- Concevoir et mettre en place des méthodes et des procédés de travail visant l'efficacité des ressources de son département;
- Exercer un leadership favorisant la participation harmonieuse, les comportements empreints de civilité au travail, l'engagement, la responsabilisation, la motivation de son équipe;
- Préparer les demandes de subventions et assurer une vigie des programmes d'aide financière potentiels pour soutenir les activités et acquisitions de son service;
- Surveiller et exécuter tous travaux de construction, d'amélioration, de réparation et d'entretien des chemins, ponts, cours d'eau et parcs municipaux;
- Enlever ou faire enlever tous embarras ou nuisances de toutes sortes sur les chemins, cours d'eau et parcs municipaux;
- Ramasser les chiens errants et les envoyer à la fourrière;
- Voir à la surveillance des conditions météorologiques en hiver afin d'intervenir dans les meilleurs délais et agir comme répartiteur auprès des chauffeurs-opérateurs.

Chauffeur-opérateur

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que: camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
 - Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux;
 - Effectuer des travaux de soudure;
 - Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux;
 - Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
 - Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
 - Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Effectuer toute autre tâche connexe à son poste et exigée par la direction.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales en génie civil ou toute autre formation et expérience jugée équivalente et pertinente;
- Posséder plus de deux (2) années d'expérience dans des fonctions similaires en milieu municipal;
- Bonne connaissance de la langue française parlée et écrite, anglais un atout;
- Maîtrise de la Suite Microsoft Office et des outils informatiques appropriés;
- Connaissance du milieu municipal, un atout;
- Détenir un permis de classe 3 valide;
- Expérience pertinente en conduite de véhicules de déneigement (6 roues et 10 roues);
- Flexibilité de travail (l'hiver : horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit);
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Polyvalence, autonomie, respect des échéanciers, rigueur, leadership positif, jugement, orienté vers les résultats, esprit d'analyse, excellente santé, résistance au stress, capacité d'adaptation et sens de l'éthique sont autant de qualités recherchées pour ce poste.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Statut du poste : Personne salariée régulière - temps complet

HORAIRE DE TRAVAIL:

En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

ENTRÉE EN FONCTION : 18 novembre 2019

RÉMUNÉRATION: Selon la convention collective en vigueur.

COMMENT POSTULER:

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et sa lettre de motivation, au plus tard le vendredi 1er novembre 2019, à 11 heures, à l'adresse suivante :

- Par la poste : MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
- par courriel : dg@lacducerf.ca
- par télécopieur: 819 597-4036

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront convoquées aux entrevues.

Prenez note que le candidat retenu devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 2^e jour du mois d'octobre 2019.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical

Cette offre d'emploi sera affichée dans chaque service durant dix (10) jours ouvrables, envoyée aux personnes salariées absentes du travail, affichée sur le site Web de la municipalité, sur la page Facebook, dans les journaux La Voix du Cerf et Le Courant, sur Emploi-Québec, sur le site de la FQM et sur le site de l'UMQ.

ADOPTÉE

318-10-2019

ENGAGEMENT DE MONSIEUR WILLIAM MELNITZKY AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur William Melnitzky au poste de chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel comme suit :

Responsabilités

Sous l'autorité de l'inspecteur des travaux publics, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

Description sommaire des tâches :

La personne retenue réalise divers travaux de voirie :

- Opération de déneigement du réseau routier à titre de chauffeur opérateur
- Déneigement des accès aux bâtiments
- Entretien général des machineries lourdes, des équipements et des infrastructures municipales
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

Exigences

- Détenir un permis de conduire de classe 3 ou de classe 1
- Avoir l'expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Détenir l'attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Être disponible à travailler entre le 1er décembre et le 31 mars, sur un horaire variable, d'un minimum de 35 heures par semaine, de jour, de soir et de nuit, les jours de semaine et de fin de semaine ainsi que les jours fériés. De façon exceptionnelle, la personne salariée ne bénéficie pas de deux (2) jours de congés consécutifs.
- Utiliser des méthodes de travail adéquates et productives, en respect avec les règles de santé et sécurité au travail
- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Être en excellente santé

Entrée en fonction

1er décembre 2019

Rémunération

Selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

319-10-2019

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 24 AU POSTE DE PERSONNE SALARIÉ À L'ESSAI EN VUE D'OBTENIR LE POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER

CONSIDÉRANT que la période d'essai de l'employé numéro 24 se termine bientôt et qu'en vertu de l'article 3.01 c) de la convention collective l'employeur et les parties peuvent convenir de prolonger la période d'essai, de mettre fin à l'emploi ou d'accorder le poste de journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 24 ne compte pas six (6) mois de service à titre de personne salariée à l'essai;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la directrice générale avise l'employé numéro 24, que le Conseil municipal met fin à son emploi à titre de personne salariée à l'essai en vue d'obtenir le poste de journalier saisonnier, et ce, à compter du 2 octobre 2019.

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

320-10-2019

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME LES PROMOTEURS DE BONNE HEURE LAC-DU-CERF AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf œuvrant sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf demande à être reconnu par ce Conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Lac-du-Cerf reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, l'organisme Les Promoteurs de bonne heure.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

321-10-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance. Il est 17 h 35.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire.